

# DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS AU 31 JUILLET 2016 FRANCE METROPOLITAINE – DONNÉES CVS

Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés augmente de 2,1% sur un mois et de 3,6% sur un an <sup>(1)</sup>

Au 31 juillet 2016, on comptabilisait 3 247 100 demandeurs d'emploi indemnisés : soit +2,1% sur un mois et +3,6% sur un an.

## Demands d'emploi indemnisés par type d'allocation (données CVS, France Métropolitaine)

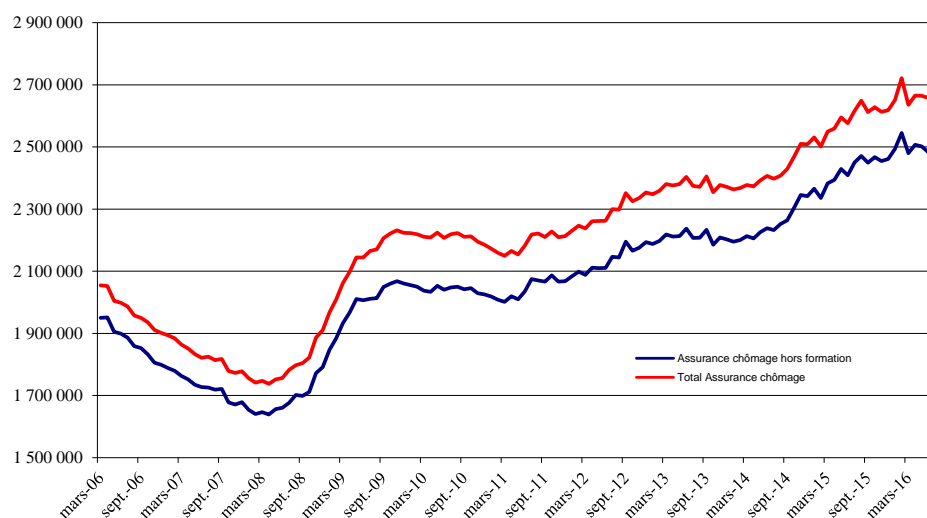
	juillet-15	juin-16	juillet-16	Variation		Poids juil-16
				sur un mois	sur un an	
Assurance chômage	2 615 900	2 657 200	2 716 800	2,2%	3,9%	83,7%
<i>dont formation*</i>	77 800	101 600	99 100	-2,5%	27,4%	3,1%
<i>dont CSP*</i>	88 100	73 200	74 500	1,8%	-15,4%	2,3%
Etat**	482 800	464 400	466 000	0,3%	-3,5%	14,4%
<i>dont formation</i>	21 300	24 600	24 000	-2,4%	12,7%	0,7%
Autres***	36 500	59 700	64 300	7,7%	76,2%	2,0%
<b>Total indemnisés</b>	<b>3 135 200</b>	<b>3 181 300</b>	<b>3 247 100</b>	<b>2,1%</b>	<b>3,6%</b>	<b>100,0%</b>

\* Les formations réalisées dans le cadre du dispositif CSP, 3 000 en juillet 2016, sont comptabilisées dans la ligne « dont CSP », mais pas dans la ligne « dont formation »

\*\* hors ATA1

\*\*\* Convention de gestion Pôle emploi (ARE-CG), AREF-CG, Rémunération Formation Pôle emploi (RFPE)

## Demands d'emploi indemnisés en fin de mois au titre de l'Assurance chômage



Données CVS, France métropolitaine

Les bénéficiaires de l'Assurance chômage représentent 83,7% des personnes indemnisées en juillet 2016.

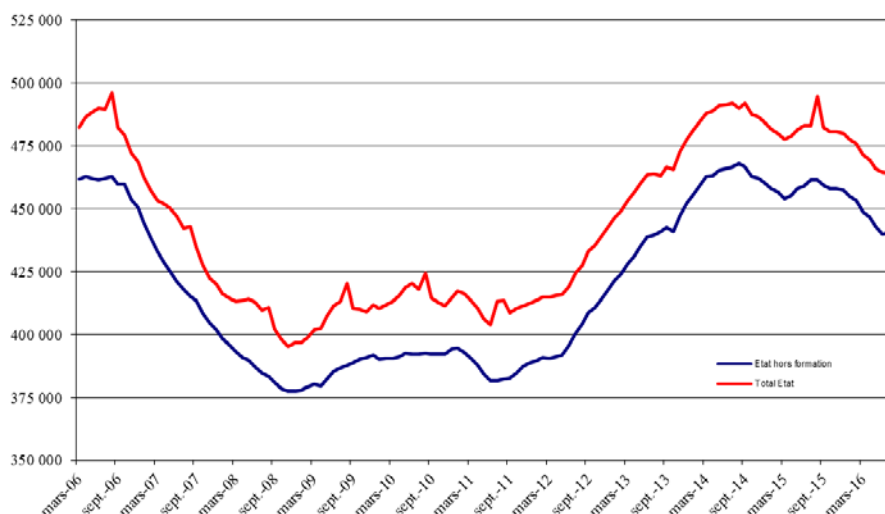
Ces effectifs augmentent de 2,2% sur un mois et de 3,9% sur un an.

Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés au titre d'une allocation de formation en Assurance chômage diminue de 2,5% sur un mois et augmente de 27,4% sur un an.

Le nombre d'allocataires en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) augmente de 1,8% sur un mois et diminue de 15,4% sur un an.

<sup>1</sup> Les données des mois de juin et juillet 2016 sont provisoires, celles de juillet 2015 sont définitives (cf. [les séries de données sur l'indemnisation](#) pour plus de détails).

## Demandeurs d'emploi indemnisés en fin de mois au titre d'allocations d'Etat



Données CVS, France métropolitaine

Les bénéficiaires des allocations d'Etat représentent 14,4% des personnes indemnisées en juillet 2016.

Ces effectifs augmentent de 0,3% sur un mois et diminuent de 3,5% sur un an.

La baisse des effectifs est quasi continue depuis août 2014.

En fonction d'un certain nombre de critères (références de travail, âge, motif de fin de contrat de travail, ressources,...) un demandeur d'emploi peut se voir ouvrir un droit en Assurance chômage ou en solidarité-Etat, ou être en formation ou en contrat de sécurisation professionnelle (suite à un licenciement économique).

Le regroupement des allocations présentées dans cette note est le suivant :

- **Assurance chômage** : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), ARE différé (intermittents du spectacle)
- **Formation / Assurance chômage** : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi-Formation (AREF), AREF différé
- **Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)** : Allocation de Sécurisation Professionnelle (y compris formation), ASP taux ARE (y compris formation)
- **Etat** : Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation Temporaire d'Attente 2 (ATA, anciens détenus et salariés expatriés), Allocation Equivalent Retraite (AER), Allocation Transitoire de Solidarité (ATS), Allocation du Fonds Spécifique Provisoire (AFSP)
- **Formation / Etat** : Rémunération de Fin de Formation (RFF), Allocation Spécifique de Solidarité-Formation (ASSF)
- **Autres** : Convention de gestion Pôle emploi (ARE-CG), AREF-CG, Rémunération Formation Pôle emploi (RFPE). Les conventions de gestion concernent les employeurs publics qui ont la charge financière de l'indemnisation chômage de leurs agents mais en confient la gestion administrative à Pôle emploi. La RFPE est une allocation de formation versée aux demandeurs d'emploi qui suivent une formation conventionnée par Pôle emploi ou une POE, et qui n'ont pas de droit à l'AREF ou à l'ASP (Allocation de Sécurisation Professionnelle pour les bénéficiaires d'un Contrat de Sécurisation Professionnelle) le jour où ils entrent en formation.

Comme chaque année les coefficients de correction pour variations saisonnières et les coefficients permettant d'estimer les statistiques provisoires ont été réestimés.

Des précisions sur les sources et le calcul du nombre de personnes indemnisées, ainsi que des séries par allocations détaillées, brutes et CVS, France Métropolitaine et France entière sont disponibles sur Internet sur le lien suivant : [production des données mensuelles](#).

**Annick Bonal, Guillaume Delvaux**  
Département Marché du Travail

### POUR EN SAVOIR PLUS

[contact-DSEE.00144@pole-emploi.fr](mailto:contact-DSEE.00144@pole-emploi.fr)

[www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris cedex 20

**Directeur de publication**

Jean BASSÈRES

**Directeur de la rédaction**

Stéphane DUCATEZ

**Réalisation**

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

